

# COMPTE RENDU

## Conseil d'Administration IMOCA – 26 mars 2025

### 16h00

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Antoine MERMOD / Benjamin DUTREUX / Thomas RUYANT / Boris HERRMANN / Damien SEGUIN / Violette DORANGE / Philippe LAOT/ David SINEAU

PRESENTS : Antoine MERMOD / David SINEAU / Pierre-François DARGNIES pour Boris HERRMANN / Philippe LAOT / Violette DORANGE

EXCUSES : Damien SEGUIN – Thomas RUYANT-Benjamin DUTREUX

INVITE : René BOULAIRE

Dans le contexte de son rôle : Muriel Lamy pour la prise de notes

Ordre du jour :

1. Administration
  2. Développement durable
  3. Courses
  4. Technique
  5. Agenda
- 

#### 1. Administration

- Assurances :

Antoine explique les négociations avec Pantaenius.

La promesse de réduction de 20% sera tenue pour 2025, mais la suite reste incertaine malgré tout. A noter que sur le dernier cycle (2021-2024), Pantaenius avait tenu leurs promesses.

Antoine explique la fin du partenariat avec Tolrip.

La Classe passe désormais directement par Pantaenius. IMOCA aura 6% de commission contre 2,5% dans le passé.

Antoine évoque la quantité de travail que cela représente de monter la captive. C'est ce qui a permis de mettre sous pression Pantaenius mais maintenant que l'on est engagé avec Pantaenius, il s'agit peut-être de se concentrer uniquement sur ce contrat.

## Bilan 2024 :

Il y a entre 80 et 100 k€ de bénéfice cette année.

Antoine propose que l'on reverse aux équipes le bénéfice 2024 pour approcher le bilan de 0, car on a finalement facturé plus que ce qui avait été budgété dans le prévisionnel de facturation jauge car plus de mesures réalisées. Antoine a senti qu'un certain nombre d'équipes avait été surprise du prix. C'est un geste qui pourrait être bien pour les plus petites équipes.

## 2. Développement durable

Renouvellement du partenariat avec 11th Hour. Ceci finance une partie de la communication de la Classe.

Cette cellule est bénéficiaire.

## 3. Courses

**TCL0** : proposition de convention pour une édition. Il n'y a pas de point critique dans la proposition.

### VG :

Il est nécessaire de faire une communication officielle sur le système de qualification, l'avis de course du VG n'étant pas prêt.

Il n'y a plus de convention. Les discussions n'ont pas encore eu lieu.

NY Vendée est validée par la SAEM en juin 2027 alors que le CA avait largement expliqué à Laura que cette date n'était pas forcément la plus judicieuse.

### Proposition de la FFV :

Jean Luc Denéchau a lancé « les assises de la course au large » dont la première réunion a eu lieu il y a un an.

Ce process a abouti à une proposition, partagée avec le CA, de création d'une commission course au large.

La FFV demanderait à IMOCA de payer 70 000 € euros par an pour une commission dont la FFV aurait la gouvernance.

Ce projet n'est pas acceptable en l'état.

La SAEM Vendée, OC Sport et Transat Café l'Or sont aussi absolument contre.

Antoine a rédigé une réponse qu'il a soumise aux membres du CA.

#### 4. Technique :

- Energie fossile embarquée :

C'est une proposition forte du Vendée Globe portée par Alain Leboeuf

Il faut prendre au sérieux cette position qui est dans la logique de sa politique pour le département.

D'un point de vue technique, le rapport du TC montre qu'on est capable de produire beaucoup avec les hydros et les panneaux solaires.

Mais il s'agit d'une production d'énergie lente et dépendante de la météo.

Le diesel permet une charge rapide indépendamment des conditions extérieures. Cette fonctionnalité est nécessaire au mix énergétique embarqué.

Pour faire un VG, nous avons besoin de systèmes fiables, validés.

Pour Antoine, il faut lancer le débat avec les membres car c'est une décision structurante pour l'avenir et les positions de chacun ne sont pas forcément très claires.

Le CA débat sur le sujet : l'idée d'aller vers l'autonomie énergétique est majoritairement mise en avant par le CA.

**La réunion du 3 avril doit permettre de partager ce débat avec les membres.**

- Nouveau mât : les moules sont livrés chez CDK et Lorima
- Quille : contrat non signé pour le moment car augmentation de coût important. Entre 2018 et 2022 : 13 % d'augmentation, puis 173000 € pour 2025. Cela est dû à une forte augmentation du cout matériau.

On va continuer la négociation.

Règle de jauge 2028 V2 : Proposition du TC pour ce qui serait mis au vote

#### 5. Agenda

- Prochain CA : 23 avril 2025 9h30

Fin du CA 18h50. Les propositions de vote seront envoyées par email aux membres du CA par Antoine. Voir les résultats ci-après :

## VOTES

Les membres du CA ont envoyé leurs votes par email à Antoine Mermod à la suite de ce présent conseil d'administration.

Points à voter :

- Validation du compte-rendu du précédent conseil d'administration : VOTE

Réponse du CA : OUI

- Validation membres 2025: VOTE

Réponse du CA : OUI

- Validation candidatures membres associés hors team 2025 : VOTE

Réponse du CA :

- Anne Combier : OUI
- Nicolas Troussel : OUI
- Sébastien Destreméau : NON

- Validation modification du siège social à La Base – Terre-Plein Papin – 56100 LORIENT au 15 novembre 2025 [déménagement à la maison des skippers] : VOTE

Réponse du CA : OUI

- Attribution du bénéfice 2024 : Proposition de redistribuer 2000€ aux membres actifs de 2024 : VOTE

Réponse du CA : OUI

- Imposer aux équipiers et co-skippers de payer une cotisation de membre associé pour marquer des points et figurer au classement : VOTE

Réponse du CA : OUI

## RDC 2028 V2 - PROPOSITION à mettre au vote en AG

Système de communication :

- Supprimer définition :
  - *Système de communication standardisé* : Un équipement qui est fabriqué par des fournisseurs choisis par l'IMOCA suivant les spécifications mentionnées en RDC annexe P
- Supprimer :
  - C.7.2 (j) Un système de communication standardisé qui doit respecter RDC annexe P.
- Modifier C.7.2 :
  - (e) Deux systèmes de communication par satellite fixes dont :
    - Un système utilisant un réseau de satellites supportant le protocole GMDSS ayant un débit montant minimum de 20 kbs
    - un système de communication ayant un débit minimum de 250kbs

(Exemple : Iridium Go EXEC (22 kbs UP) + Fleet Broadband250 **OU** Certus 700 **OU** Starlink mini **OU** Starlink HP)

### OU :

- (e) Deux systèmes de communication par satellite fixes dont :
  - Un système utilisant un réseau de satellites supportant le protocole GMDSS ayant un débit montant minimum de 250 kbs
  - un système de communication ayant un débit minimum de 3Mbs

(Exemple : Fleet Broadband250 **OU** Certus 700 + Starlink mini **OU** Starlink HP )

Le CA vote pour proposition 1

### **// C.9.9 VISIBILITE**

Problématique : le wording actuel exclut les possibilités avec barres à roues, ce qui n'est pas l'intention initiale.

## RDC 2028 V2 PROPOSITION

- C.9.9 VISIBILITÉ

Depuis le poste de barre, en configuration lège, le champ de vision horizontal de l'équipage doit être direct et à 360°.

~~L'équipage doit pouvoir se déplacer au vent et sous le vent sans quitter le poste de barre.~~

**Le CA vote oui**